

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
7 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 2
15 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation
31 mars 2021

Numéro de la délibération
21-19

Objet de la Délibération
Projet Guide du Routard 2021/2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.
Suppléante : Madame Laurence GARDET.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaire : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléantes : Madame Hélène DEYDIER et Madame Lucie ROUSSEL

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Gaël DUPRET à Monsieur Rémi NICOLAS
Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la création d'un poste et le recrutement d'un chargé de mission tourisme pour poursuivre les missions engagées par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes pour le compte de ses membres et des acteurs locaux en matière de tourisme d'itinérance et d'agritourisme ;

Vu l'adhésion du PETR à l'Association Nationale des Pays et Pôles Territoriaux ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'Achat constituée par l'ANPP ;

Considérant l'AMI lancée par l'ANPP pour avoir une édition spéciale d'un Guide du Routard ;

Considérant la candidature du PETR, travaillée en concertation avec les Offices de tourisme et services tourisme du territoire, retenue fin 2019 ;

Considérant que cet ouvrage, mettant en lumière le patrimoine, les savoir-faire et les spécificités du territoire, permettrait d'une part de répondre à un besoin grandissant de la population locale de mieux connaître son territoire et d'autre part d'accompagner les professionnels du tourisme et des loisirs impactés par la crise sanitaire ;

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
7 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 2
15 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation
31 mars 2021

Numéro de la délibération
21-19

Objet de la Délibération
Projet Guide du Routard 2021/2022

Le coût prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC
Coût édition	47 550 € HT	50 059 € TTC
20 Sponsors	-17 000 € HT	
Facturé par hachette	30 550 € HT	32 230.25 € TTC

Plan de financement prévisionnel :	Montant TTC
Leader	20 627.36 €
PETR (cofinancement public nécessaire)	5 156.84 €
Autofinancement PETR	6 446.05 €
TOTAL	32 230.25 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider le plan de financement prévisionnel du projet « Guide du Routard Pays » ;
- D'autoriser le Président à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs identifiés ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour l'édition d'un guide touristique avec Hachette Livre ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

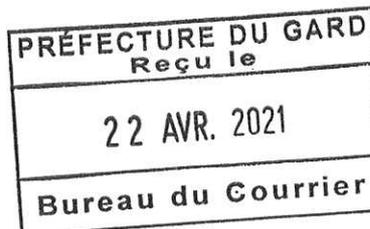
Résultat du vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le _____
Et publication ou notification
Le _____